

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/09/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2019

Délibération n° D-2019-297

Recrutement - Recours au dispositif 'service civique'

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Ressources Humaines

Recrutement - Recours au dispositif «service civique»

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Créé par la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (limite d'âge portée à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme et souhaitant s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les objectifs du recours à ce dispositif sont triples :

- la mobilisation de la jeunesse face aux défis nationaux sociaux et environnementaux ;
- permettre aux jeunes volontaires de mûrir, gagner en confiance et en compétences ;
- leur permettre de prendre le temps de réfléchir à leur avenir citoyen et professionnel.

Dans ce cadre, il est donc proposé de mettre en œuvre ce dispositif au sein de la Ville de Niort, dans le but de permettre l'éducation citoyenne par l'action sur le terrain. A ce titre, la Ville de Niort doit obtenir un agrément délivré par la direction départementale chargée de la cohésion sociale.

Plus particulièrement, il s'agirait d'engager trois jeunes volontaires, sur une période maximum de 12 mois, pour assurer les missions suivantes :

- l'accompagnement des usagers aux démarches et formalités administratives dématérialisées ;
- l'accompagnement à la transformation digitale de la collectivité ;
- l'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action biodiversité.

Ces trois missions d'intérêt général répondent à deux des domaines reconnus prioritaires pour la Nation, à savoir la solidarité (axé particulièrement sur la lutte contre la fracture numérique) et l'environnement.

Il est précisé que les volontaires seront rémunérés d'une part par l'Etat, via le versement d'une indemnité s'élevant à 472,97 €, et d'autre part, la collectivité leur versera un soutien complémentaire de 107,58 € (indemnité rehaussée depuis le 1er février 2017).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la mise en œuvre du dispositif service civique au sein de la collectivité ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE